

Espaces de conservation pour les oiseaux migrateurs dépendant des zones humides

CONSTATANT la disparition continue des milieux naturels constituant des aires de reproduction et d'hivernage ainsi que des sites d'étapes migratoires pour les oiseaux migrateurs sur le domaine terrestre et maritime ;

ESTIMANT nécessaire de définir de nouveaux partenariats techniques entre les associations de protection de la nature et les associations de chasseurs pour faire face conjointement à ces menaces ;

CONSIDERANT que les espaces actuels de conservation devraient être à leur optimum d'occupation par les oiseaux migrateurs ;

SOUHAITANT que ces partenariats s'expriment au travers de projets précis sur des sites chassés en France, mais également en Europe et en Afrique à travers des échanges ou des jumelages de sites au sein des réseaux internationaux (Ramsar, MedWet, Eurosite...) ;

RECONNAISSANT NOTAMMENT que la Loi sur la démocratie de proximité permet au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres d'intervenir sur le Domaine Public Maritime et que certains sites pourraient donc constituer des espaces d'expérimentation à caractère démonstratif ;

RAPPELANT les engagements pris par la France lors de la signature et/ou de la ratification des accords internationaux comme les conventions de Ramsar, de Bonn et de Berne ainsi que l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et les Directives européennes Habitats et Oiseaux ;

ESTIMANT nécessaire de renforcer la mise en oeuvre de l'ensemble de ces instruments internationaux pour la conservation des oiseaux migrateurs ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder de façon urgente à la désignation complémentaire de zones de protection spéciale à partir des inventaires ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) ;

S'APPUYANT sur les conclusions des réunions du groupe de travail sur la chasse de la Commission de la gestion des écosystèmes du Comité français pour l'UICN ;

Le Congrès français de la conservation, réuni à Paris le 10 décembre 2002 pour sa 3^{ème} session, recommande au gouvernement français de :

ENCOURAGER la création de partenariats visant à la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats avec l'appui conjoint des associations de protection de la nature, des associations de chasse et des établissements publics concernés ;

SOUTENIR des études expérimentales et des actions de gestion qui participent directement à la conservation d'espaces pour les oiseaux migrateurs bénéficiant ou non d'une protection réglementaire ; et où les activités cynégétiques sont planifiées et pratiquées à des fins de gestion et/ou de loisirs ;

RELANCER l'effort de désignation européenne des zones de protection spéciale pour les oiseaux migrateurs en identifiant préalablement les objectifs de gestion de ces zones, en concertation avec les différents acteurs concernés ;

RATTRAPER le retard pris par la France dans la désignation des zones humides d'importance internationale en sites Ramsar en s'appuyant notamment sur l'adhésion partagée du monde de la chasse et de la protection de la nature aux objectifs de cette convention ;

ACCELERER la ratification de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) ;

PROMOUVOIR l'identification d'un réseau européen s'appuyant sur les ZICO et d'un réseau international d'aires protégées pour les oiseaux migrateurs du Paléarctique occidental pour favoriser la mise en commun des compétences et la cohérence des actions ;

PARTICIPER à la mise en place et au financement d'un programme international de recherches scientifiques pour l'étude, sur le long terme, des migrations des oiseaux depuis leurs zones de reproduction jusqu'aux zones d'hivernage ;

VALORISER les projets démonstratifs au plan national et dans le cadre des accords internationaux pré-cités en soutenant les actions des membres français de l'UICN au sein des réseaux internationaux et en appuyant la recherche des financements nécessaires à la mise en oeuvre de tels projets ;

FACILITER la concertation avec les autres usagers de la nature (agriculture, tourisme, loisirs et sports de nature...) pour le maintien en état de conservation favorable les populations d'oiseaux migrateurs et leurs habitats, en communiquant notamment sur les projets de démonstration.